

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 Novembre 2016 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 28 Octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

Absente : SOULAS Céline

Excusé : D'ESPAGNAC Nicolas

Secrétaire : LIAUD Sandra

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1- STATUTS de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JARNAC - Modification; statutaires.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil de communauté a adopté le 7 novembre 2016 le projet de modifications statutaires précisant les compétences de la Communauté de communes de Jarnac en matière d'"assainissement" et de "construction, entretien fonctionnement et gestion d'équipements de lecture publique : bibliothèques – médiathèques".

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil de communauté du 7 novembre 2016 portant sur les modifications des statuts de la communauté de communes approuvé à l'unanimité par le conseil de communauté.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5211.5, Monsieur le Maire rappelle au conseil que la décision des modifications statutaires est décidée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de la communauté.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette question.

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 modifiant la décision institutive de la Communauté de communes de Jarnac,

Vu les articles L5211-17 à L5211-20, L.5214-16 et L.5214-23-1 du CGCT

Considérant l'arrêté préfectoral notifié le 6 mai 2016 fixant le projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre résultant de la fusion des communautés de l'Ouest-Charente

Considérant l'intérêt d'exercer la compétence "assainissement" d'une manière uniforme sur le futur territoire de l'agglomération,

Considérant l'évolution de la compétence "construction, entretien fonctionnement et gestion d'équipements de lecture publique: bibliothèques – médiathèques",

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire

Après avoir délibéré et écouté les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve les modifications des statuts de la communauté de communes de Jarnac dans tous leurs termes ainsi que le projet annexé à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le représentant de l'État dans le Département et à Monsieur le Président de la communauté de communes de Jarnac.

2- - Conventions de passage en terrains privés

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'assainissement Rue de Cognac, il est nécessaire de passer 2 conventions de passage en terrains privés pour des canalisations d'assainissement passant sur les parcelles de Monsieur Mangeard (SARL Mangeard et Fils) et Monsieur Landier Bernard.

Maître Chipault est chargé de préparer ces 2 conventions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents sus nommés.

3- - Recrutement d'un agent recenseur - Indemnités

Monsieur le Maire rappelle que notre commune doit réaliser une enquête de recensement de la population du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Emmanuel MICHAUD agent recenseur pour cette période.

Il propose de le rémunérer à hauteur de 1 466.65 € Brut et d'affecter une prime de 300 € à la fin du recensement selon la satisfaction du travail effectué.

La commune recevra de l'Etat une dotation forfaitaire d'un montant de 1 225 € au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

4- -Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la 2ème tranche de la Route du Goulet il serait souhaitable d'adhérer à ATD16 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (préparation du marché, appel d'offre...)

Le tarif de l'adhésion est de 1 €/ an et par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la commune pour une telle structure :

DECIDE d'adhérer à l'ATD16 ; l'agence technique de la Charente à compter du 01 Décembre 2016

APPROUVE les statuts proposés pour cette agence et le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

DESIGNE, Monsieur Sébastien LANDIER, comme son représentant titulaire à l'Agence.

5- -Projet d'aménagement de la grange Rue de l'église

Nous avons reçu 2 devis d'honoraires d'architectes pour la maîtrise d'œuvre complète concernant la rénovation de la grange Rue de l'église (140 m² habitable).

Pour un montant estimatif des travaux de 189 000 € HT :

Taux de base de rémunération

- Monsieur Hubert Bonfils : 8.35 %
- Poirier Bordage Architecture (PBA) : 10 %

Montant total honoraires + travaux :

- Monsieur Hubert Bonfils : 204 781.50 € HT
- PBA : 210 400 € HT

Le Conseil Municipal demande à Monsieur CHATAGNON de se renseigner sur les références similaires de Monsieur Hubert Bonfils avant de prendre toute décision.

6- -Demande de subvention – Voyage scolaire.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'école de Montils pour un voyage scolaire auquel participe un enfant de notre commune.

Il s'agit d'une classe découverte à la Mongie du 20 au 24 mars 2017.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € directement versée à l'école.

1- - Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un ancien habitant de la commune dans lequel ce dernier demande l'autorisation de créer un club de foot à Foussignac.
Le conseil municipal soulève le fait que nous n'avons pas les infra structures nécessaires à l'accueil du club (vestiaires – douches...)
Il sera donné une réponse en ce sens au demandeur.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} février 2017, les cartes d'identité se feront par informatique comme les passeports. 3 communes supplémentaires seront aptes à recevoir les demandes de passeports et de cartes d'identité (Jarnac, Champniers et Mouthiers sur Boerne).
Par conséquent la Mairie de Foussignac ne pourra plus prendre en charge les demandes de CNI pour nos administrés.
- Monsieur le Maire fait part du mécontentement des habitants de la Rue des Fins Bois (Lotissement de Monsieur Constantin) . En effet cette voie étant encore privée, il n'y a pas d'éclairage public.
Monsieur le Maire attend toujours la réponse de Monsieur Constantin concernant l'enrobé de l'aire de retournement de son lotissement afin de signer la reprise des espaces verts, de la voirie et de l'éclairage.
- Monsieur le Maire explique qu'il va falloir réfléchir à un mode de chauffage différent pour le salon de coiffure, en effet les convecteurs existants sont vétustes et ne permettent pas de chauffer décentement le salon.
- Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de faire le point sur les concessions disponibles dans notre cimetière et réfléchir à un éventuel agrandissement.
- Le Marathon du Cognac se déroule le samedi 12 novembre et passe à Foussignac comme à son habitude.
- Nous avons réceptionné le nouveau véhicule communal (Renault Master)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.